

VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL VOTATIONS FÉDÉRALES DU 17 JUIN 2012

Conformément aux nouvelles dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée, les 16 et 17 juin 2012 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

L'initiative populaire du 23 janvier 2009 «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»

L'initiative populaire du 11 août 2009 «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)»

La modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal)

POSSIBILITES DE VOTE

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à «Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2» en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédent le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 11 juin 2012, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 15 mai 2012